

LE NOUVEAU REGIME D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT

- Le nouveau régime d'incitation à l'investissement est entré en vigueur le 1er janvier 2012.
- Les instruments d'incitation à l'investissement sont applicables à condition qu'on ait commencé à effectuer l'investissement avant le 31 décembre 2013.
- Le concept des investissements stratégiques a été pleinement intégré dans le régime d'incitation à l'investissement.

Instruments d'incitation	Incitation à l'échelle régionale	Incitation à grande échelle	Incitation stratégique	Incitation générale
Exonération de TVA	✓	✓	✓	✓
Exonération des droits de douane	✓	✓	✓	✓
Réduction fiscale	✓	✓	✓	
Soutien à la prime de Sécurité Sociale (quote-part de l'employeur)	✓	✓	✓	
Indemnité de retenue de impôt sur le revenu*	✓	✓	✓	✓
Soutien à la prime de Sécurité Sociale (quote-part de l'employé)*	✓	✓	✓	
Soutien au paiement des intérêts**	✓		✓	
Attribution de terrain	✓	✓	✓	
Remboursement de la TVA***			✓	

* À condition que l'investissement soit effectué dans la Région 6.

** À condition que l'investissement soit effectué dans la Région 3, 4, 5 ou 6 dans le cadre du régime d'incitation à l'investissement régional et dans toutes les régions pour les investissements stratégiques.

*** À condition que l'investissement soit effectué dans le cadre du régime d'incitation à l'investissement stratégique avec un montant minimum d'investissement fixe supérieur à 500 millions de TRY.

LES INSTRUMENTS D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT

Exonération de la TVA: Exonération de TVA pour les machines et équipements achetées localement ou importées dans le cadre d'un certificat d'incitation à l'investissement.

Exonération des droits de douane: Exonération des droits de douane à l'importation des machines et équipements pour les projets ayant un certificat d'incitation à l'investissement.

Réduction fiscale: Le paiement de l'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés sur la base des taux réduits jusqu'à ce que le montant total de la réduction fiscale atteigne le montant de la contribution à l'investissement.

Soutien à la prime de Sécurité sociale (quote-part de l'employeur): Pour les emplois supplémentaires créés par l'investissement, la quote-part de l'employeur pour la prime de sécurité sociale calculée sur la base du salaire minimum légal sera couverte par le Ministère de l'Economie.

Indemnité de retenue de impôt sur le revenu: L'impôt sur le revenu, ne sera pas soumis aux retenues fiscales en ce qui concerne les emplois supplémentaires créés par l'investissement dans le cadre d'un certificat d'incitation à l'investissement. L'instrument est uniquement applicable aux investissements effectués dans la Région 6 et dans les limites du certificat d'incitation à l'investissement.

Soutien à la prime de Sécurité sociale (quote-part de l'employé): Pour les emplois supplémentaires créés par l'investissement, la quote-part de l'employé pour la prime de sécurité sociale sera couverte par le Ministère de l'Economie. L'instrument est uniquement applicable aux investissements effectués dans la Région 6.

Soutien au paiement des intérêts: Le soutien au paiement des intérêts est un instrument de soutien financier prévu pour les crédits d'investissement dont l'échéance est au moins égale à un an, obtenus pour cinq ans dans le cadre d'un certificat d'incitation à l'investissement. Une partie de l'intérêt ou la part des profits équivalent à 70% du montant d'investissement fixe indiqué dans le certificat d'incitation à l'investissement, sera couverte par le Ministère de l'Economie.

Attribution de terrain: Des terrains peuvent être attribués pour des investissements, avec un certificat d'incitation à l'investissement, conformément aux règles et principes déterminés par le Ministère des Finances.

Remboursement de la TVA: La TVA collectée sur les dépenses de construction, effectuées dans le cadre des investissements stratégiques avec un montant minimum d'investissement fixe de 500 millions de TRY, sera remboursée.

REGIME D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT REGIONAL

Les secteurs qui doivent être soutenus dans chaque région sont déterminés conformément au potentiel régional et à l'échelle de l'économie locale. L'intensité des soutiens sont différents en fonction du niveau de développement des régions. Le montant minimum d'investissement fixe est déterminé séparément pour chaque secteur et chaque région. Alors que le plus petit montant est de 1 million de TRY dans les régions 1 et 2, dans les autres régions, il est de 500 000 TRY.

INCITATION A L'INVESTISSEMENT REGIONAL:

INSTRUMENTS D'INCITATION	REGIONS						
	I	II	III	IV	V	VI	
Exonération de TVA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Exonération des droits de douane	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Réduction fiscale (Part de la participation à l'investissement - %)	Hors Zone Industriel	15	20	25	30	40	50
	Zone Industriel	20	25	30	40	50	55
Soutien à la prime de Sécurité Sociale (quote-part de l'employeur) (Année)	Hors Zone Industriel	2	3	5	6	7	10
	Zone Industriel	3	5	6	7	10	12
Attribution de terrains	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Soutien au paiement des intérêts (Points)	Prêts locaux			3	4	5	7
	Prêts à la valeur du marché de change	X	X	1	1	2	2
Soutien à la prime de Sécurité Soicale (quote-part de l'employé) (Année)	X	X	X	X	X	10	
Indemnité de retenue de impôt sur le revenu (Année)	X	X	X	X	X	10	

REGIME D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT A GRANDE ECHELLE

Les 12 domaines d'investissements ci-dessous sont soutenus uniquement dans le cadre des investissements à grande échelle:

DOMAINES D'INVESTISSEMENT	Montant minimum d'investissement fixe (Millions TRY)
o Production des produits pétroliers raffinés	1000
o Production des produits chimiques	200
o Les investissements des Ports et des services portuaires	
o Les investissements de construction de véhicules à moteur	
o Sous-traitance de l'équipement automobile, production de locomotives pour voie ferrée et tramway et/ou de wagons et de trams,	50
o Les services de transport pour pipeline de transit,	
o L'industrie électronique,	
o production du matériel médical, de haute précision et d'optique,	
o produits pharmaceutiques,	
o production d'aéronefs, d'astronefs ou de pièces connexes,	
o Production de machines (machines et équipements électriques inclus),	
o Secteur minier (la production de métaux incluse)	

INCITATION A L'INVESTISSEMENT A GRANDE ECHELLE

INSTRUMENTS D'INCITATION	REGIONS						
	I	II	III	IV	V	VI	
Exonération de TVA	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Exonération des droits de douane	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Réduction fiscale (Part de la participation à l'investissement - %)	Hors Zone Industriel	25	30	35	40	50	60
	Zone Industriel	30	35	40	50	60	65
Soutien à la prime de Sécurité Sociale (quote-part de l'employeur) (Année)	Hors Zone Industriel	2	3	5	6	7	10
	Zone Industriel	3	5	6	7	10	12
Attribution de terrain	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Soutien à la prime de Sécurité Soicale (quote-part de l'employé) (Année)	X	X	X	X	X	10	
Indemnité de retenue de impôt sur le revenu (Année)	X	X	X	X	X	10	

LES DOMAINES D'INVESTISSEMENT PRIORITAIRES

Les différents types d'investissement qui pourront être soutenus par les instruments applicables dans la région 5, dans le cadre du régime d'incitation régionale sont:

- ✓ Les investissements touristiques dans les régions de culture, de conservation touristique et de développement
- ✓ Les investissements dans le secteur minier
- ✓ Les investissements dans le fret ferroviaire et maritime ou dans le transport des passagers
- ✓ Les investissements spécifiques dans l'industrie pharmaceutique et de défense,
- ✓ Les installations d'essai, tunnel aérodynamique et investissements similaires.
- ✓ Les investissements effectués par le secteur privé dans l'enseignement primaire et secondaire
- ✓ Les investissements liés à des produits mis au point par un projet de recherche-développement.
- ✓ Les investissements liés aux foires commerciales internationales avec une surface couverte d'au moins 50 000m².

REGIME D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE

Les investissements qui seront soutenus dans le cadre du régime d'incitation à l'investissement stratégique doivent respecter les critères ci-dessous:

Les investissements:

- ✓ doivent s'élever à un montant minimum d'investissement de 50 millions de TRY
- ✓ doivent être effectués pour la production de biens intermédiaires et finis, avec une forte dépendance à l'importation dont le niveau de capacité de production est plutôt faible
- ✓ doivent créer une valeur ajoutée d'au moins 40 % (cette condition n'est pas applicable aux investissements en raffinerie et dans les produits pétrochimiques)
- ✓ doivent posséder une valeur d'importation d'au moins 50 millions de dollars US au cours de la

dernière année, pour les biens à produire (cette condition n'est pas applicable aux biens dont la production nationale est inexistante)

INCITATION A L'INVESTISSEMENT STRATEGIQUE

INSTRUMENTS D'INCITATION		TOUTES LES REGIONS
Exonération de TVA		✓
Exonération des droits de douane		✓
Réduction fiscale (Part de la participation à l'investissement -%)		50
Soutien à la prime de Sécurité Sociale (quote-part de l'employeur)		7 ans (10 ans dans la 6. région)
Attribution de terrain		✓
Soutien au paiement des intérêts	Prêts locaux	5 Points
	Prêts à la valeur du marché de change	2 Points
Soutien à la prime de Sécurité Sociale (quote-part de l'employé)		10 ans (Uniquement la 6. région)
Indemnité de retenue de impôt sur le revenu		10 ans (Uniquement la 6. région)
Remboursement de la TVA (Uniquement pour les investissements de 500 000 TRY et au delà pour les investissements stratégiques)		✓

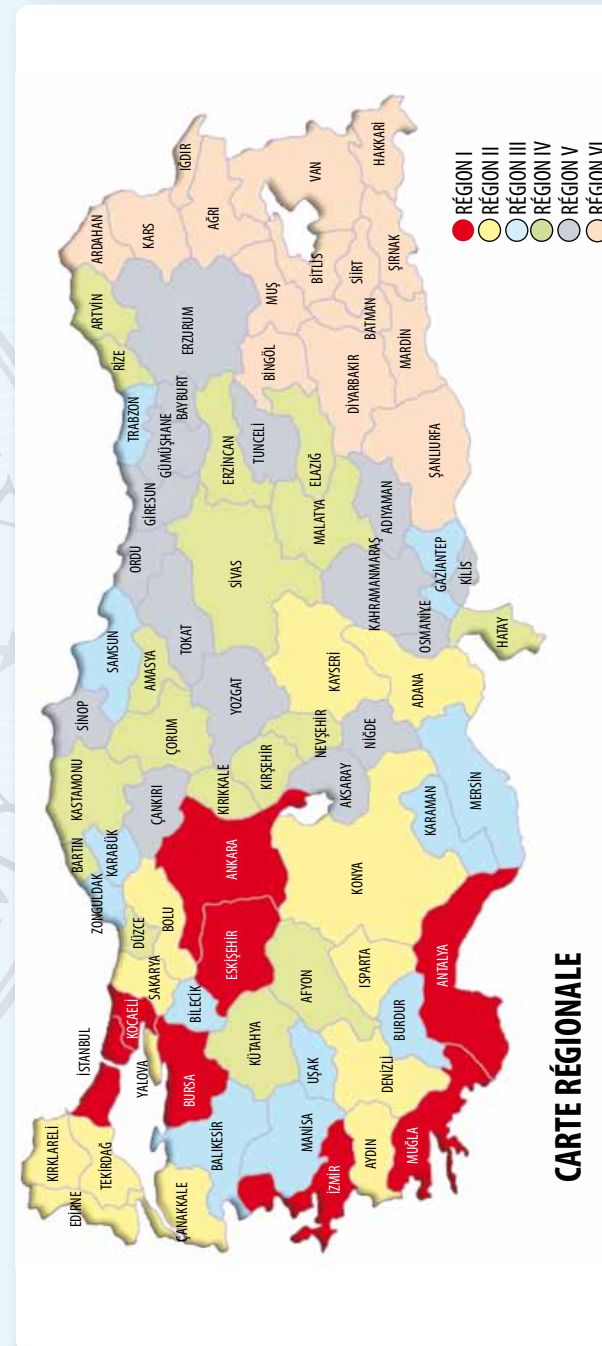
LES INCITATIONS A L'INVESTISSEMENT GENERAL

Tous les projets, sauf les investissements exclus du programme d'incitation à l'investissement, respectant à la fois les conditions de capacité spécifique et de montant minimum d'investissement fixe sont soutenus dans le cadre du Régime d'incitation à l'investissement général quelle que soit la région où l'investissement est effectué. Le montant minimum d'investissement fixe est de 1 million de TRY dans les régions 1 et 2, et de 500 000 TRY dans les régions 3, 4, 5 et 6.

Centre de renseignement: Pour plus d'informations

E-mail : incentives@economy.gov.tr
Web : www.economy.gov.tr
Adresse : İnönü Bulvarı No:36 06510
Emek Ankara - Turkey

CARTE RÉGIONALE



LE NOUVEAU REGIME D'INCITATION A L'INVESTISSEMENT

MINISTERE DE L'ECONOMIE DE LA
REPUBLIQUE DE TURQUIE